

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°23 L'arrêté interministériel portant admission au concours pour le grade d'inspecteur de 3° classe des colonies Arrêté du 29 juillet 1957 promulguât à la Côte française des Somalis et dépendance;

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 20 juillet 1937
Numéro JO n° 488 du 31/07/1937	Date du numéro 31 juillet 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 17. — Sont promuigués à la Côte française des Somalis et dépendances I Le décret du 20 juin 1937 allouant au commandant du détachement de Dire-Daoua une indemnité pour frais de représentation journal officiel du 1 juillet 2° Le décret du 2 juin 1937 portant suppression du prelevement exerce sur les pensions des retraités locaux des colonies : 5 La loi du 2 juillet 1937 tendant à l'approbation de l'arrangement commercial entre la France et l'Union Sud-Africaine intervenu par échange de lettres en date du 11 février 1935 (voir Journal officiel de Ta République française du 3 juillet 1934) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de Ta colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

A pierre alypes